Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220923-DEC202266-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire : 23 SEPT 2022

DEC202266
Objet : mise à disposition d'un emplacement avenue Victor Hugo pour l'installation d'un manège pour le Marché de Noël

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'animation du Marché de Noël qui se déroulera du 25 au 27 novembre 2022, l'installation d'un manège et d'une structure gonflable nécessite un emplacement défini préalablement;

CONSIDERANT que le montage et l'exploitation de la structure gonflable et du manège, ainsi que les bénéfices et pertes en résultant sont à la charge de l'exposant ;

DECIDE de mettre à disposition de [redacted] un emplacement avenue Victor Hugo ;

DECIDE de signer la convention avec [redacted];

DIT que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux et permettra [redacted] d'utiliser cet emplacement aux horaires préalablement définis dans la convention.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)